



COMMUNIQUE DE PRESSE: RESULTAT D'ANALYSE DES REVENUS FISCAUX ET PARAFISCAUX DU PROJET KIBALI.

Kibali Goldmines SA, KGM en sigle, est la plus grande entreprise qui exploite actuellement de l'or dans la nouvelle Province du Haut Uélé en République Démocratique Congo avec les réserves prouvées à 5,4 million de tonnes d'or à une teneur moyenne de 1,5 gramme/tonne et 77 million de tonnes probables à une teneur plus élevée. A ce titre elle est également parmi les grandes contributrices au budget de l'Etat congolais et aussi un espoir pour le développement durable de la République Démocratique Congo, et en particulier celui de la province de Haut-Uélé.

Une étude intitulée « **Qui Perd Gagne** », menée par le Cadre de Concertation de la société civile de l'Ituri sur les Ressources Naturelles (CdC/RN), avec l'appui technique et financier du Centre Carter et du Fiscal Transparency Innovation Fund (un fonds du Gouvernement américain) sur les revenus fiscaux et parafiscaux de KGM a analysé les paiements effectués dans le cadre de ce projet.

Cependant, l'étude a démontré quelques problèmes et risques liés aux différents revenus analysés. Il s'agit notamment de :

1. La non publication de certains contrats et annexes qui pouvant faciliter la compréhension de certains revenus parafiscaux ce, en dépit des engagements et instruments adoptés par le gouvernement dans le but d'accroître la transparence du secteur des ressources naturelles notamment l'adhésion et la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et l'adoption par le Premier ministre Congolais du Décret n° 011/26 du 26 mai 2011 portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les Ressources naturelles ;
2. Le Manque de transparence dans l'utilisation des revenus payés à la SOKIMO (y compris le 113.6 million USD perçu en contrepartie de la vente de ses actifs) dont une partie serait due à l'omniprésence du gouvernement congolais dans la gestion de la SOKIMO ;
3. L'absence de rétrocession de la redevance minière à l'ancienne Province Orientale (25%) et aux entités territoriales décentralisées de l'ancien district de Haut Uélé (actuellement province) (15%) malgré le paiement régulier de ce flux par KGM au gouvernement congolais ;
4. La non publication des rapports annuels et états financiers de KGM ;
5. Une étude de faisabilité de KGM projetant à 2024 le paiement des Impôts sur le Bénéfice et Profits (IBP) significatifs, une période exposée à plusieurs risques fiscaux pour les actionnaires et l'Etat congolais notamment d'éventuelles fluctuations des cours de l'or ;
6. La non maîtrise par l'Etat congolais de ses réserves rendant douteuses les estimations fournies par KGM à cause de l'absence de contrevérification de l'Etat.

Eu égard à tout ce qui précède, l'étude propose quelques recommandations :

Au Gouvernement congolais

- Rendre publics et accessibles tous les contrats ayant pour objet les ressources naturelles et y compris leurs annexes, particulièrement ceux du projet Kibali ;
- Rendre publics et accessibles les rapports annuels et les états financiers des entreprises extractives et particulièrement ceux de KGM ;
- Contrevérifier les réserves probables ou prouvées en vue d'assurer une collecte fiable et exhaustive de ses taxes et impôts ;
- Dissocier et clarifier le rôle de l'Etat en tant qu'actionnaire dans l'entreprise SOKIMO et en tant que puissance publique dans la gestion des ressources naturelles;
- De respecter la loi par la rétrocession effective des redevances minières à la Province de Haut Uélé et à ses entités territoriales décentralisées(ETD).

A Kibali Goldmines SA

- Rendre publics et accessibles ses rapports annuels et les états financiers ;
- Harmoniser les données de ses rapports à celles fournies au gouvernement congolais, à la SOKIMO et à l'ITIE-RDC ;
- Utiliser dans ses publications les concepts admis par la législation congolaise en ce qui concerne notamment les Royalties et les Redevances ;
- Assurer une transparence des paiements effectués à l'Etat congolais et à la SOKIMO ;
- Faire une étude d'optimisation en vue du paiement de l'IBP significatif en moyen terme.

A la SOKIMO

- Publier les revenus perçus de KGM sur base de toutes ses transactions contractuelles ainsi que leurs utilisations/affectation, y compris celle de la vente d'actif (113,6 million USD);
- Elaborer une politique de redynamisation de ses activités en vue de reprendre son statut de géant minier de la région au regard de ses actifs miniers (propriétaire des 3 grandes concessions minières : 38, 39 et 40).

Fait à Bunia, le 26 novembre 2015
Pour le CdC/RN
Eric Mongo Malolo
Président du Conseil d'Administration.

Contact: Jimmy Munguriek Ufoy (Secrétaire Permanent du CdC/RN).

Téléphones : +243 815 134 070 et +243 820875088;

Site web : www.cdCituri.org

Courriel : cdCituri@gmail.com